

**MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTE**

ARRETE

portant composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de
médecins inspecteurs de santé publique au titre de l'année 2016

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 91-1025 du 7 octobre 1991 modifié relatif au statut particulier des médecins inspecteurs de santé publique et notamment ses articles 3, 4 et 5 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2007 modifié fixant l'organisation et le programme des concours pour le recrutement de médecins inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 19 septembre 2016 autorisant au titre de 2016 l'ouverture de concours interne et externe pour le recrutement de médecins inspecteurs de santé publique ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La composition du jury des concours pour le recrutement de médecins inspecteurs de santé publique au titre de l'année 2016 est fixée ainsi qu'il suit :

Mme Zinna BESSA

Médecin général de santé publique représentant le directeur général de la santé, Présidente ;

M. Dominique BERTRAND

Membre du corps enseignant hospitalo-universitaire en fonction au centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et à l'Université de Paris VII ;

Mme Arielle BRUNNER	Médecin inspecteur en chef de santé publique, représentant le directeur de l'agence régionale de santé Grand Est ;
Mme Paule DEUTSCH	Médecin général de santé publique représentant le directeur de l'agence nationale de santé publique ;
Mme Monique HABIB-RAPPOPORT	Médecin inspecteur en chef de santé publique à l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
Mme Judith MUELLER	Professeure en épidémiologie, en fonction à l'école des hautes études en santé publique ;
Mme Alice SARRADET	Médecin inspecteur en chef de santé publique à l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes.

Article 2


Ce concours est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **18 OCT. 2016**

Le Chef du bureau du recrutement



Arnaud SCOLAN